

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 740

Artikel: Nucléaire : trente "personnalités" dans le vent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017077>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Consulter c'est plus sûr!

Les vacances politiques ne concernent pas les procédures de consultation. Malgré l'été, le moulin fédéral continue de tourner. Pendant le mois d'août, partis et organisations ont fait connaître leur position au sujet de la limitation de vitesse sur les routes et autoroutes. Pas ou peu de surprises.

Une fois encore, la question mérite d'être posée (cf. DP 737: «Comment blanchir les phosphates»): à quoi peut bien servir une telle procédure sur un sujet où la marge de manœuvre est quasi nulle? Ou on abaisse la vitesse, ou on s'en tient au «statu quo»; pas de milieu, pas de compromis possible. Il ne s'agit pas d'une législation complexe où on peut discuter des modalités et de l'intensité de l'intervention étatique, par exemple.

Cette généralisation de la procédure de consultation, notamment dans les domaines qui relèvent de la seule compétence de l'Exécutif, reflète surtout l'indécision du Conseil fédéral, son incapacité d'agir là où la loi lui en donne la compétence. En définitive, la précaution qui consiste à solliciter constamment l'avis des organisations, sous prétexte d'aboutir à un large consensus social, conduit à dévaloriser et l'Exécutif et le Parlement, au profit de comités restreints — ceux qui préparent la réponse, aussi bien des partis politiques et des organisations que des cantons — dont la légitimité démocratique n'est pas au-dessus de tout soupçon. Reste que parfois les réponses adressées à l'Exécutif fédéral sont révélatrices de l'état d'esprit de leurs auteurs, à défaut d'enrichir le débat de données nouvelles. Ainsi le Conseil d'Etat vaudois dit «non» aux limitations de vitesse, notamment parce qu'il croit la police incapable de faire respecter ces mesures. Etrange manière, pour un gouvernement,

de faire porter le chapeau à une administration subordonnée. Et si l'Exécutif vaudois — par ailleurs porté à manifester son autorité — avait clairement expliqué à la police et à la population l'intérêt d'une telle mesure?

Ainsi le Parti radical suisse dit «non» aux limitations de vitesse qui porteraient une atteinte disproportionnée à la liberté individuelle et mettrait en péril le fédéralisme. Imposer Kaiseraugst à une partie du pays, en revanche... Il faudra un jour reconstituer la conception radicale de la liberté et du fédéralisme sur la base de ses différentes prises de position. Le résultat ne risque pas d'être triste. Quel méli-mélo.

POINT DE VUE

Trafic

En ces temps de consultation, quelques réflexions inspirées par un récent séjour au Québec et sur la côte est des Etats-Unis. La circulation automobile y est constamment limitée: 60 km/h min., 100 km/h maximum sur les autoroutes au Canada; 40 miles/h min., 55 miles/h maximum aux Etats-Unis. Ces limitations ne semblent pas sérieusement mettre en cause les facultés de déplacement de ces attardés du Nouveau-Monde.

En revanche, les conséquences en sont immédiatement perceptibles.

Fluidité du trafic et sécurité: tout le monde roule à peu près à la même vitesse; dépassements décontractés, par opposition à ce que nous connaissons sur nos autoroutes, où l'on doit «sauter» la voiture précédente, non plus par crainte de ce qui vient en face, mais bien de ce qui surgit *derrière*.

Circulation relativement silencieuse: inutile de «tirer» sur ses vitesses, la plupart des voitures ayant une boîte automatique, d'où le proverbe: «Mieux vaut être au volant d'un veau qu'un veau au volant»; sans compter que la consommation d'essence doit aussi s'en ressentir.

Minimum de stress: inutile de courir après l'onde

verte, le couteau entre les dents, la majorité des feux n'étant pas synchronisés.

En un mot, dans cette étrange contrée, l'automobile est un moyen de transport, et non une incarnation (si on ose dire!) de la libido de son conducteur.

Côté pollution, chaque station-service est équipée de trois colonnes: une d'essence avec plomb, une de normale sans plomb, une de super sans plomb. Et les deux voitures que nous avons louées carbureraient à l'essence sans plomb uniquement.

Ajoutons, pour la vérité de l'histoire, que l'on voit circuler d'invisibles véhicules, dont aucun n'aurait l'autorisation de rouler chez nous, et cela malgré les rappels d'expertise affichés dans de nombreuses stations-service. Paraphrasant la fameuse anecdote de Gilles, on serait tenté de dire: «Pour la rouille, c'est conforme; mais il y a des traces de peinture!»¹

Catherine Dubuis

¹ Résultat d'une prise de sang effectuée sur un bouillant automobiliste; dans le procès-verbal du gendarme, cette phrase: «Pour l'alcool, c'est conforme; mais il y a des traces de sang.»

NUCLÉAIRE

Trente «personnalités» dans le vent

Une trentaine de membres du Parti socialiste suisse approuvent donc une déclaration de cinq pages favorable au tout-nucléaire, pompeusement intitulée «L'énergie atomique et l'environnement dans l'optique de personnalités socialistes». Pour la plupart de ces «personnalités», pas de surprise: elles ne font que persister et signer un document qui résume leurs convictions intimes, déjà connues et diffusées plus ou moins largement. Pourquoi pas? Ce qui est nouveau, c'est que ces socialistes-là estiment indispensable de se désolidariser publiquement de la position («oui» aux initiatives) de la

formation politique à laquelle ils appartiennent. La date choisie pour ce happening, l'accent mis lourdement sur la dignité professionnelle des signataires, le sens de cette manœuvre de dernière heure est clair: il s'agit d'abord de brouiller les pistes politicardes, et non d'éclairer le débat de fond. Les questions posées par les initiatives sont assez délicates pour que les citoyennes et les citoyens qui cherchent eux-mêmes à se déterminer nettement pour le 23 septembre ne s'embarrassent pas de ces tardives magouilles estivales.

A l'examen de cette liste, un premier constat: ce sont tous les noms qui manquent! Le «message» dissident n'a pas passé, même agrémenté de la peur du manque d'électricité et corsé par les menaces

planant sur l'emploi. Un minimum de Romands, Hauri, préfet de Moutier, et le Biannois Nobel, flanqués de la Genevoise Jeanne Hersch de service. Un minimum de femmes, trois au total. Et finalement, de façon presque caricaturale, des «personalités» très familières de cette concentration du pouvoir (énergétique) qui est l'une des caractéristiques de la société nucléaire.

Pour le reste, même si l'argumentation développée est subsidiaire face à l'effet recherché, elle demeure navrante dans ses grandes lignes: répétition de slogans usés, certains même abandonnés par les défenseurs du nucléaire, comme si l'on pouvait revenir aux balbutiements du débat énergétique; proclamation ponctuelle en vue de la votation, comme si le choix de société pouvait être éludé.

manie de diffamer ses pairs qu'il accuse d'être soit incomptents, soit vendus au 'lobby nucléaire', soit encore de cumuler ces deux tares.»

Vous avouerais-je que je me suis reconnu à «la réputation internationale»: c'est, en effet un cadeau de mes amis bien intentionnés, cadeau qui m'a surpris et qui a dû amuser quelques collègues. Mais voilà que ce cadeau révèle son utilité, car, sans lui, je ne me serais pas reconnu dans la description de M. Victor Lasserre.

Suis-je atteint d'une manie? Manie: trouble de l'esprit possédé par une idée fixe (Robert). Je recherche dans mes écrits passés la trace de ce trouble; ils portent sur des études concernant les dépôts de l'Ere quaternaire, sur divers plissements du Valais occidental dans lesquels je recherche en vain la trace d'une critique envers d'autres géologues. Ai-je diffamé mes pairs? Diffamer: chercher à porter atteinte à la réputation, à l'honneur de quelqu'un (Robert). Pair: personne semblable quant à la fonction, la situation sociale (Robert).

Donc j'aurais cherché à porter atteinte à la réputation d'autres géologues. Il doit s'agir du petit livre

sur les déchets radioactifs qui reprenait toute une série d'articles parus ici-même. Or dans ce livre je me suis efforcé de donner une certaine publicité aux intelligentes recommandations formulées par le groupe des géologues consultés par la Confédération. Ce faisant, ai-je porté ombrage à leur réputation? J'ai aussi repris les remarquables conclusions de la Commission Castaing qui, dans le domaine des déchets nucléaires, s'est prononcée de manière très catégorique en France voisine: ai-je dit du mal de qui que ce soit? Je crois même bien que dans mon petit livre, il n'y a pas un seul mot contre un géologue, qu'il soit mon pair ou mon supérieur.

Bien sûr, j'ai attaqué les institutions, mais toujours en citant mes sources et en rapportant des faits. Est-ce ma faute si le président de la CEDRA se contredit à la radio? Est-ce ma faute si la CEDRA nous promet des granites et trouve du charbon dans un Carbonifère annoncé par d'autres? Est-ce ma faute si la Société helvétique des sciences naturelles patronne la publication d'un opuscule sur le problème du gaz carbonique dont les bases scientifiques sont douteuses? Est-ce ma faute s'il n'y a pas, en Suisse, de Service géologique et si nos connaissances du sous-sol sont mauvaises? Et je n'ai jamais accusé la CEDRA d'être vendue au lobby nucléaire, j'ai seulement dit qu'elle était financée par les producteurs d'énergie, ce qui, d'ailleurs, figure dans ses statuts.

Dans l'article de M. Victor Lasserre, il était question d'expert. Je vais donc me permettre un conseil à ce monsieur que je pourrais considérer comme un expert de la communication: c'est d'apprendre le sens des mots.

Cette critique envers mon petit livre me réconforte: j'ai dû toucher une corde sensible, puisqu'on se croit obligé de me diffamer. Un des directeurs (ou sous-directeur) de l'EOS a aussi affirmé que ce petit bouquin était bourré d'erreurs. J'en attends toujours la liste, des fois qu'on ferait une deuxième édition...

Marcel Burri

POINT DE VUE

M. Victor Lasserre

Il y a quelques semaines (DP 738), DP reproduisait quelques lignes tirées d'un éditorial d'«Entreprise romande», signées Victor Lasserre, se trouvant défendre des opinions chères à Pierre Lehmann au chapitre de la protection des eaux.

Abordant dans le même texte le problème des experts dans le débat électronucléaire, Victor Lasserre rejetait l'avis d'un autre collaborateur de DP, Marcel Burri, professeur de géologie à l'Université de Lausanne et auteur d'un livre qui vient de paraître aux Editions d'En bas (c.p. 304, 1017 Lausanne 14), «Qu'en faire? Les déchets radio-actifs, un problème non résolu».

Voici la réponse de Marcel Burri à l'éditorialiste de l'hebdomadaire patronal genevois!

«On ne suivra pas cet autre professeur d'Université, 'de réputation internationale', à en croire ses amis, mais dont la plus grande notoriété tient à sa